

Séance du 6 février 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le six février 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Christiane Roy, Claudine Marquis et Lyne Patry, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Véronique Bossé, conseillère, ne peut assister à la présente séance.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale, Marie-Ève Nadeau, adjointe de direction, Vanessa Landry, adjointe administrative, Messieurs Stéphane Lepage, contremaître des services techniques, ainsi que Gino Dubé, technicien en loisir assistent à la présente séance.

QUATRES (4) personnes sont présentes dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

24-02-035

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Yves Gagné, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-036

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 JANVIER 2024 ET DU 23 JANVIER 2024.

Il est proposé par la conseillère Madame Thérèse Beauregard que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 et des séances extraordinaires du 11 janvier 2024 et du 23 janvier 2024 soient acceptés tels que rédigés par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer ledit procès-verbal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4.- SUIVI

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

24-02-037

4.-1 Dépôt et approbation du suivi administratif et l'engagement des employés

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours du mois de janvier 2024, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-038

4.-2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois de janvier 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-039

5.- DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Madame Christiane Roy que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois, inscrites sur le bordereau numéro Sc-24-002, totalisant une somme de 915.00 \$ (chèques numéro 10657 à 10659), le bordereau de paiements direct Pd-24-002, totalisant une somme de 2750.00 \$ (fichiers no 503762) ,le bordereau des transferts électroniques des salaires numéro TÉ-24-001 totalisant une somme de 64 560.04 \$ (fichiers no 1225 à 1229) ainsi que sur le bordereau des prélèvements électroniques numéro PÉ-24-001 totalisant une somme de 127 877.58 \$ (paiements no 4971 à 4989).

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits sur le bordereau numéro Sc-24-003, totalisant une somme de 53 990.59 \$ (chèques numéro 10660 à 10677) ainsi que sur le bordereau de paiements direct Pd-24-003, totalisant une somme de 146 628.61 \$ (fichiers no 503 763 à 503 817) et autorise le paiement des déboursés inscrits.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PROJET DE RÉOLUTIONS

24-02-040 6.-1 Participation financière – Ligne de vie du Témiscouata Inc.

Il est proposé par la conseillère Madame Claudine Marquis que ce conseil contribue au financement de l'organisme Ligne de vie du Témiscouata Inc. en effectuant un don de cent dollars (100 \$).

QUE le montant sera versé en 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-041 6.-2 Respect du règlement 2019-394 portant sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'en vertu de L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

En conséquence les dirigeants et les administrateurs de la Municipalité de Rivière-Bleue affirment avoir respecté les règles portant sur l'application de son Règlement de gestion contractuelle et déposent son rapport.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

24-02-042 6.-3 Adoption du Budget 2024 de l'Office municipal d'habitation du Témiscouata

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve le budget d'opération de l'exercice 2024, de l'Office municipal d'habitation du Témiscouata.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-043 6.-4 Demande d'aide financière - CPE de Rivière-du-Loup, installation de la Ribambelle

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement 2007-289 *Aide aux entreprises*, au cours de l'année 2024, la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du CPE de Rivière-du-Loup, installation de la Ribambelle pour le projet de création de huit (8) nouvelles places en services de garde éducatifs et afin de réaliser un réaménagement de la cuisine et l'achat de jouets extérieurs.

ATTENDU QUE tous les documents exigés dans le règlement ont été fournis;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde une subvention de cinq mille dollars (5 000 \$) au CPE de Rivière-du-Loup, installation de la Ribambelle, pour la réalisation de son projet, pour l'année 2024, en vertu du règlement numéro 2007-289 *Aide aux entreprises*.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-044

6.-5 Location de la cantine au 138, rue Saint-Joseph N

ATTENDU QUE la cantine au 138, rue Saint-Joseph N qui appartient à la municipalité est maintenant vacante;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue plusieurs offres de location;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, a discuté Monsieur Gabriel Ducas Thibault qui désire opérer la cantine au 138, rue Saint-joseph N pour lui faire part des exigences, attentes et conditions pour la location;

ATTENDU QUE Monsieur Gabriel Ducas Thibault a donné son assentiment et aux conditions qui lui ont été soumises;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité désigne Monsieur Gabriel Ducas Thibault pour la location de la cantine du mois d'avril au mois de septembre.

QU'un protocole d'entente sera signé par les 2 parties.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussions n'est ajouté suite aux précédents échanges.

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

12.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 47, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Monsieur Claude H. Pelletier, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Claude H. Pelletier, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Maire